

INSTITUT DE FRANCE

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PALMARÈS 2016



PARIS
PALAIS DE L'INSTITUT

MMXVI

AVANT-PROPOS

Depuis son origine, l'Académie attribue chaque année des prix qui récompensent les meilleurs travaux ou apportent une reconnaissance aux actions les plus méritoires. Elle le fait dans l'esprit qui fut celui des Conventionnels lorsqu'ils créèrent l'Institut de France : « Suivre [...] les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République » (8 brumaire an IV).

Cette mission de reconnaître les talents et d'honorer les vertus civiques que lui a assignée le législateur, l'Académie l'a assumée grâce à la générosité des personnes qui lui ont fait confiance, en créant en son sein, par dons ou par legs, des Fondations abritées.

Les buts ont varié en presque deux-cents ans ; selon les modes, mais aussi et surtout selon les parcours individuels des fondateurs qui ont apporté chacun à l'Académie des sujets de réflexion nouveaux qu'elle a accepté de faire siens. Ainsi, se côtoient de nombreux centres d'intérêt : de la psychologie féminine à l'histoire napoléonienne, de la morale « sans aucune référence religieuse » à la christologie, de l'Outre-Mer à Taïwan, sans parler des aides sociales attribuées par l'Académie à des veuves en difficulté, qui n'apparaissent pas ici.

Mais, sur chaque sujet, les membres de l'Académie recherchent avec constance l'excellence, dont chacun des lauréats est, chacun pour sa part et chacun à la place qui est la sienne, le témoin.

Le palmarès est rendu public chaque année, au mois de novembre, sous la Coupole du Palais de l'Institut, à l'occasion de la séance publique annuelle de l'Académie.

GRANDS PRIX

Prix Édouard Bonnefous – Institut de France

(trois prix de 10 000 euros)

La Fondation Edouard Bonnefous de l'Institut de France délivre chaque année, outre son Grand Prix, trois Prix sur proposition de trois des sections de l'Académie des sciences morales et politiques. Chacun de ces Prix est destiné à récompenser une personne ou une organisation dont l'œuvre s'inscrit dans le champ intellectuel des différentes sections de l'Académie, en privilégiant les thèmes qui ont guidé la vie et l'œuvre du fondateur.

- sur proposition de la section Philosophie, attribué à André Stanguennec pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de la parution de *Ernest Renan. De l'idéalisme au scepticisme*, Paris (Honoré Champion), 2015 ;
- sur proposition de la section Législation, Droit public et Jurisprudence, attribué à Jean-Marc de la Sablière pour son ouvrage *Le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ambitions et limites*, Bruxelles (Larcier), 2015 ;
- sur proposition de la section générale, attribué à Nicolas Saudray pour son ouvrage *Nous les dieux. Essai sur le sens de l'histoire*, Paris (Michel de Maule), 2015.

Prix Guido et Maruccia Zerilli-Marimo (13 500 euros)

Ce prix annuel, doté par la baronne Zerilli Marimo (†), est destiné à une œuvre qui met en valeur le rôle de l'économie libérale dans le progrès des sociétés et l'avenir de l'homme.

attribué à Gaspard Koenig pour son ouvrage *Le révolutionnaire, l'expert et le geek*, Paris (Plon), 2015.

Prix Charles Aubert – Droit (11 250 euros)

Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'Etat, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste et à un historien.

attribué à Nicolas Roussellier pour son ouvrage *La force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France XIX^e – XXI^e siècles*, Paris (Gallimard), 2015.

Prix Charles Aubert – Histoire (11 250 euros)

Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'Etat, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste et à un historien.

attribué à Dominique Bourel pour son ouvrage *Martin Buber, sentinelle de l'humanité*, Paris (Albin Michel), 2015.

Prix Louis Cros (10 000 euros)

En mémoire de Louis Cros, le Comité universitaire d'information pédagogique a créé ce prix annuel qui récompense des œuvres éditées ou des travaux universitaires dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le Prix est partagé entre :

- Charles Coustille (3 500 euros) pour sa thèse *Antithèses. Thèses d'écrivains français aux XX^e et XXI^e siècles*, thèse de doctorat soutenue en novembre 2015 (EHESS, Northwestern University Ill.),
- Matthieu Dévigne (3 500 euros) pour sa thèse *Classe de guerre. Une histoire de l'École entre Vichy et République. 1938- 1948*, thèse de doctorat soutenue en novembre 2015 (Université Paris-Sorbonne),
- et Nicolas Charles (3 000 euros) pour son ouvrage *Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe*, Paris (La Documentation française), 2015

Prix Madeleine Laurain-Portemer (7 500 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage consacré à un sujet portant sur l'Histoire des Temps modernes (1492-1789), sans distinction quant à la zone géographique étudiée.

attribué à Monique Cottret pour son ouvrage *Histoire du jansénisme*, Paris (Perrin), 2016.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE PHILOSOPHIE

Prix René Laurentin *pro Christo* (1 500 euros)

Ce prix biennal a pour objet de récompenser une œuvre de christologie ou toute œuvre ou personnalité éminente et indiscutable, comme le furent Mère Teresa ou le fondateur d'ATD Quart-Monde. Lorsque le prix récompensera une œuvre de christologie, l'ouvrage devra être de langue française ou le prix devra permettre la traduction en langue étrangère d'un ouvrage français de christologie.

attribué à François Daguet pour son ouvrage *Du politique chez Thomas d'Aquin*, Paris (Vrin), 2015.

Prix Grammaticakis-Neumann (1 100 euros)

Ce prix annuel est destiné au meilleur travail scientifique compatible avec l'esprit de la philosophie pragmatique.

attribué à Daniel Andler pour son ouvrage *La silhouette de l'humain. Quelle place pour le naturalisme dans le monde d'aujourd'hui ?*, Paris (Gallimard), 2016.

Prix Dagnan-Bouveret (médaille)

Ce prix destiné à favoriser les études de psychologie en attribuant un prix, ou de toute autre manière, notamment en donnant des subventions soit à des expériences, soit à des publications.

attribué à Didier Kahn pour son ouvrage *Le fixe et le volatil. Chimie et alchimie de Paracelse à Lavoisier*, Paris (CNRS Éditions), 2016.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE MORALE ET SOCIOLOGIE

Prix Paul Vigné d'Octon (médaille)

Ce prix biennal d'humanisme sociologique et littéraire est destiné à récompenser un auteur, médecin de préférence, ayant fait la preuve par ses écrits, son comportement professionnel ou sa vie courante d'un dévouement réel et tangible à la cause du progrès dans les rapports entre humains ou groupe d'humains.

attribué à Paul-André Rosental pour son ouvrage *Destins de l'eugénisme* (Seuil), 2016.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION
DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE*

Prix Choucri Cardahi (4 500 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage ou d'une œuvre dans son ensemble, écrite en langue française, ayant traité de façon particulièrement brillante un sujet de droit international, de philosophie du droit ou de morale. Il pourra également être décerné à toute personne morale ayant œuvré dans ces domaines.

attribué à Anne-Marie Ho Dinh pour sa thèse de doctorat *Les frontières de la science du droit. Essai sur la dynamique juridique*, soutenue à l'Université Paris Panthéon-Assas, le 14 décembre 2015.

Prix Francis Durieux (3 500 euros)

Francis Durieux a donné, en 1926, une impulsion décisive aux Jurisclasseurs. Ce fut une révolution dans l'édition juridique, celle des feuillets mobiles, de la mise à jour régulière des différents Traités qui voient alors le jour. Il devient en quelques années le premier éditeur juridique français. En créant, en 2003, un prix qui récompenserait des ouvrages utiles aux praticiens du droit, son fils souhaite perpétuer cette œuvre essentielle de mise à disposition de tous des ressources juridiques.

attribué à Marie Nicolas pour sa thèse de doctorat *L'égalité des armes devant les juridictions pénales internationales*, soutenue à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne, le 9 décembre 2015.

Prix Texier I (500 euros)

Ce prix a pour vocation de subventionner toute action pratique et efficace de défense de la liberté individuelle et du droit de propriété, soit par l'attribution d'un prix à l'auteur du meilleur tract pratique faisant ressortir d'une façon simple et convaincante les fondements et justifications de ces droits, soit en subventionnant leur publication et leur diffusion.

attribué à Régis Debray et Didier Leschi pour leur ouvrage *La laïcité au quotidien. Guide pratique*, Paris (Gallimard), 2016.

Prix Joseph Hamel (médaille)

Ce prix biennal est destiné à récompenser un ouvrage de droit commercial ou financier de préférence international.

Pascal Dupont pour son ouvrage *Manuel de droit aérien, Souveraineté et libertés dans la troisième dimension*, Paris (Pedone), 2015.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION
D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES*

Prix Émile Girardeau (1 300 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrage ou mémoire ayant trait aux sciences économiques ou sociologiques.

attribué à Pascal Salin pour son ouvrage *Frédéric Bastiat, père de la science économique moderne*, Paris (Institut Charles Coquelin), 2016.

Prix Saintour (médaille)

Ce prix biennal est attribué successivement sur les propositions de chacune des sections de l'Académie.

attribué à Bertrand Martinot et Franck Morel pour leur ouvrage *Un autre droit du travail est possible*, Paris, (Fayard), 2016.

Prix Olivier Lecerf (médaille – Les actifs de la Fondation dont utilisés pour l'organisation d'un colloque annuel autour du lauréat, de son action et/ou de son œuvre)

Olivier Lecerf (1929-2006), président de Lafarge de 1974 à 1989, a toujours défendu et illustré une conception humaniste du management de l'entreprise, conception qu'il a exprimée par la formule : « Mettre l'homme au cœur de l'entreprise ». Pour perpétuer ses valeurs humanistes, Bertrand Collomb et Lafarge ont créé, en 2008, une fondation qui porte son nom, avec le soutien de L'Oréal et de Saint-Gobain. La Fondation Olivier Lecerf s'est donné pour but d'honorer et de faire connaître des actions, des travaux ou des ouvrages qui s'inscrivent dans la tradition de l'humanisme entrepreneurial d'Olivier Lecerf.

attribué à Jean-Paul Bouchet et Bernard Jarry-Lacombe pour leur ouvrage *Manager sans se renier*, Ivry-sur-Seine (Les Éditions de l'Atelier), 2015.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION
D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE*

Prix Jean Sainteny (700 euros)

Ce prix annuel est destiné à couronner un ouvrage concernant le développement politique, économique ou culturel ou les relations internationales, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique, dans l'esprit qui fut celui de l'action de Jean Sainteny.

attribué à Max Schiavon pour son ouvrage *La guerre du Rif. Un conflit colonial oublié. Maroc 1925-1926*, Paris (Pierre de Taillac), 2016.

Prix Maurice Baumont (médaille)

Ce prix annuel est destiné à récompenser une étude historique, de préférence consacrée à l'histoire contemporaine de l'Allemagne et du monde germanique ou encore à l'histoire des deux guerres mondiales et aux périodes qui les ont précédées et suivies

attribué à Guillaume Payen pour son ouvrage *Martin Heidegger. Catholicisme, révolution, nazisme*, Paris (Perrin), 2016.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION GENERALE

Prix Louis Marin (médaille)

Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de sciences humaines.

attribué à Pierre Hassner pour son ouvrage *La revanche des passions. Métamorphoses de la violence et crise du politique*, Paris (Fayard), 2015.

SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE

Prix Luc Durand-Réville (2 500 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser un travail relatif à l'aide de la France ou de l'Europe au profit du développement économique du tiers-monde, qu'il s'agisse d'un travail intellectuel (thèse, rapport, traité, ouvrage de vulgarisation, etc) ou d'une action pratique précise (enquêtes, transferts de compétence, dotation, etc).

attribué à François Pacquement pour son ouvrage *Histoire de l'Agence française de développement en Côte d'Ivoire*, Paris (Karthala), 2015.

Prix Texier II (1 000 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de défense de la beauté de la France.

attribué à Gérard Fayolle, président de la Société historique et archéologique du Périgord, pour son ouvrage *Le Périgord des Trente Glorieuses. Chronique du temps des changements*, 2015.

Bourse Marcelle Blum (1 000 euros)

Cette bourse annuelle est destinée à permettre à une agrégée de l'Université de faire des études de psychologie féminine.

attribuée à Carol Mann, sociologue, présidente de *Women in War*, pour l'ensemble de ses travaux sur les femmes dans les conflits armés contemporains.

Prix René-Joseph Laufer (médaille)

Ce Prix biennal est destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé sur la prophylaxie sociale.

attribué à Lionel Vighier, professeur de lettres modernes à Montesson, pour son action dans la lutte contre la propagation des théories du complot dans les classes de collège et de lycée.

Prix Gallet (médaille)

Ce prix annuel est destiné à la personne physique ou morale, de nationalité française et de religion catholique, qui, dans les dix dernières années, aura le mieux contribué à améliorer les lois et l'organisation françaises, en restant dans les règles de la doctrine catholique, de quelque point de vue que ce soit, notamment constitutionnel, civil, social ou économique.

attribué à Emmanuel Tawil pour son ouvrage *Justice et religion. La laïcité à l'épreuve des faits*, Paris (PUF), 2016.

Prix Corbay (médaille)

Ce prix annuel est destiné à récompenser celui qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce.

attribué à Jean-Pierre Camby pour son ouvrage *La loi*, Paris (LGDJ), 2015.

Prix Ernest Lémonon (médaille)

Ce prix annuel est destiné à un ouvrage français traitant de politique étrangère contemporaine ou de questions économiques ou sociales contemporaines, françaises ou étrangères.

attribué à Éric Bourguignon pour son ouvrage *Alerte au tsunami monétaire. La monnaie va-t-elle sauver le monde ou le détruire ?*, Paris (Arnaud Franel), 2015.

Prix Dulac (médaille)

Ce prix annuel est destiné à récompenser ayant accompli des actes de courage ou de dévouement.

attribué au RAID pour son action dans la lutte contre le terrorisme.

Prix Salvan (médaille)

Ce prix annuel est destiné à récompenser des actes de courage, de dévouement ou de sauvetage.

attribué à la BRI-PP pour son action dans la lutte contre le terrorisme.

SUR PROPOSITION DE JURYS PARTICULIERS**Prix Edmond Fréville – Pierre Messmer (1 300 euros)**

Ce prix annuel sera décerné au meilleur travail original, livre, brochure, note ou notice, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans la période des deux années précédentes sur l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères militaires (guerre ou marine) français ou étrangers (administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers). Il pourra aussi être attribué à un ouvrage traitant de stratégie militaire.

attribué au Général Benoît Durieux pour la direction de l'ouvrage, *La guerre par ceux qui la font. Stratégie et incertitude*, Paris (Éditions du Rocher), 2016.

Prix Pierre-Georges Castex de littérature française (200 euros)

Ce prix annuel est destiné à couronner une étude d'histoire ou de critique littéraire, écrite dans notre langue, consacrée pour l'essentiel à une œuvre ou à des œuvres appartenant au patrimoine national, de préférence déjà publiée, ou bien en voie de publication.

attribué à Michel Jarrety pour l'ensemble de son œuvre consacrée à Paul Valéry.

SUR PROPOSITION DU BUREAU

Prix Édouard Bonnefous (3 300 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser alternativement une œuvre qui aura contribué à alléger le poids de l'État sur les citoyens et une œuvre consacrée à la défense de l'homme et de son environnement. En 2016, il récompensera une œuvre consacrée à l'allègement le poids de l'État sur les citoyens.

attribué à Augustin Landier pour l'ensemble de son œuvre.

Prix Daniel Strasser (1 500 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser une action éducative ou un travail en langue française, publié ou manuscrit, contribuant à approfondir la connaissance des réalités européennes et plus particulièrement les aspects économiques, financiers et institutionnels de l'Union européenne. Le prix distinguera une personne physique, jeune de préférence, ou une personne morale (Université, association, collectivité ou centre de recherches...) à l'exclusion de celles à caractère commercial.

attribué à S. Exc. M. Vincent Mertens de Wilmars, ambassadeur du Royaume de Belgique en France, pour son engagement européen.

Prix Bernard Destremau (600 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser un athlète de haut niveau qui a su concilier la pratique d'un sport de compétition avec la poursuite d'études supérieures.

attribué à Thibault Colard, médaillé de bronze en aviron (quatre sans barreur) aux derniers Jeux Olympiques et élève de l'INSA de Lyon, pour son parcours sportif et universitaire.

Prix de la Fondation du chanoine Delpeuch – Institut de France (300 euros)

Les revenus de la Fondation doivent être employés pour le plus utile profit moral, intellectuel et religieux de la France.

attribué à Anne Philibert pour son ouvrage *Henri Lacordaire*, Paris (Éd. du Cerf), 2016.